

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JUILLET 2026

Délibération n°2026.07.117.B

Adaptation au changement climatique : Engagement dans la démarche TAACT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) de l'ADEME et demande de subvention

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 juillet 2026

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Samantha LANDREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_117b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.07.117.B**

Rapporteur : Monsieur MONIER

**ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : ENGAGEMENT DANS LA
DEMARCHE TAACT (TRAJECTOIRES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DES TERRITOIRES) DE L'ADEME ET DEMANDE DE SUBVENTION**

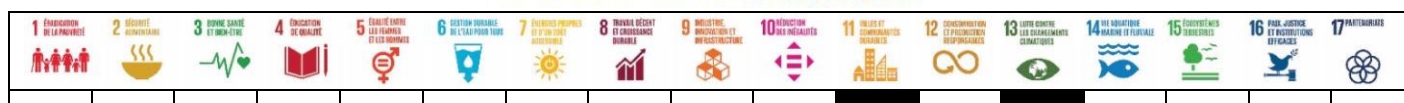
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeu : [20199 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD .11. : Pour une ville et des établissements ouverts à tous, sûrs et durables
ODD .13. : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Dans la continuité du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (délibération 2025.07.107) et des engagements pris dans le cadre du programme Territoire Engagé transition Ecologique (délibération 2025.12.262), la communauté d'agglomération de GrandAngoulême souhaite construire et mettre en œuvre une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique sur son territoire. Elle devra mobiliser pour cela ses communes-membres ainsi qu'un panel représentatif d'experts, de techniciens, d'acteurs socio-économiques et de représentants de la société civile pour construire une dynamique répondant aux enjeux locaux et en considérant la transition juste.

Pour ce faire, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME intitulé « Adapter son territoire au changement climatique en Nouvelle-Aquitaine avec TACCT ». La démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires), dédiée aux collectivités, se présente comme une brique méthodologique permettant aux territoires d'animer une réflexion collective pour bâtir pas à pas une stratégie d'adaptation au changement climatique selon leurs spécificités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_117b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

Plus précisément, l'AMI vise à financer :

1. L'accompagnement par un bureau d'études spécialisé pour la prise en main de la méthodologie TACCT ;
2. Les actions d'acculturation aux enjeux climatiques à destination des élus, acteurs socio-économiques et autres partenaires mobilisés sur cette réflexion ;
3. L'animation des temps de concertation prévus dans la démarche TACCT et nécessaires à l'émergence d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux majeurs au regard du changement climatique et des impacts socio-économiques envisagés.

Après examen des candidatures, le dossier de GrandAngoulême a été retenu à cet AMI. À titre indicatif, le coût moyen par projet est estimé à 40 000 € TTC et l'aide de l'ADEME est plafonnée à 30 000 €. Pour atteindre 80 % de co-financement, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pourra venir abonder cette aide sous réserve de validation par son conseil d'administration et si le projet intègre un volet significatif sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le fonds PCAET du fonds vert de l'Etat pourra également être sollicité.

Afin de rendre effective cette aide de l'ADEME, les prochaines étapes à suivre sont :

Juillet : Lancement d'une consultation pour présélectionner un prestataire

- Avant le 1^{er} octobre impérativement : Dépôt d'un dossier de demande d'aide sur la plateforme *agir pour la transition*
- Après le 1^{er} octobre : Notification du marché au bureau d'études sélectionné
- Au plus tard le 1^{er} janvier 2027 : Démarrage de la prestation.

En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à :

- Constituer une équipe projet appuyant un référent technique dédié ;
- Favoriser la transversalité de cette mission en facilitant la mobilisation des personnels d'autres services et des acteurs du territoire pour les réunions et concertations ;
- Mettre en œuvre la démarche TACCT de l'ADEME, suivre les formations associées en intégrant les sujets de transition juste, biodiversité et ressource en eau ;
- Valoriser son expérience dans les événements organisés ou via des retours d'expérience pour l'ADEME et/ou les partenaires et auprès du grand public ;
- Participer aux temps d'animation collectifs des lauréats.

Le projet devra être mis en œuvre sur une période de 18 mois environ.

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de développement d'une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique et de porter collectivement l'animation de cette démarche sur le territoire de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME, de l'Agence de l'eau, du fonds vert, ou toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction du plan de financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_117b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260716-2026_07_117b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2026
Publication : 20/07/2026